

Le 9 octobre 2020

**- Plan Normandie Relance à retrouver sur cutt.ly/Qgt13CZ**

**Plan Normandie Relance :**

**La Région Normandie s’engage pour une reprise économique durable**

**Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Sophie GAUGAIN, Vice-présidente chargée du développement économique et du soutien aux entreprises, et Bernard LEROY, Président de la Communauté d’Agglomération Seine-Eure, ont présenté aujourd’hui, à St Etienne du Rouvray, le « Plan Normandie Relance ».**

**Après avoir mis en place des dispositifs d’urgence destinés à aider les entreprises normandes en plein cœur de la crise sanitaire, la Région amplifie ses efforts pour accompagner la reprise d’activité et anticiper les difficultés économiques à venir.**

En renfort des dispositifs mis en place dès le début de la crise sanitaire, et toujours opérationnels (Prêt Trésorerie COVID-19, Impulsion Relance +, fonds d’urgence Culture et Sport, Prêt Rebond…), la Région lance une stratégie d’actions opérationnelles qui répondent aux enjeux régionaux, dont :

**- Asseoir les conditions d’une reprise à moyen terme**

* **Création d’un fonds d’investissement « Normandie Rebond »**

Opérationnel au 4e trimestre 2020, ce fonds a pour objectif le renforcement des fonds propres des PME et ETI saines avant la crise mais fragilisées. La Région est le principal souscripteur et ensemblier du dispositif (via Normandie Participations). Le fonds est ouvert à ses principaux partenaires bancaires : Crédit Agricole Normandie et Normandie Seine, et la Caisse d’Épargne de Normandie. Le fonds d’investissement est doté de de 30 millions d’euros. Le ticket d’investissement cumulé par entreprise doit être de 1-3 millions d’euros.

* **Création d’un dispositif aidant à baisser la pression financière des entreprises qui ont contracté un PGE**

Beaucoup d’entreprises ne seront pas en capacité d’assurer le remboursement des PGE dans les termes et conditions convenus. Il s’agit de soutenir les entreprises (TPE/PME de 10 à 50 personnes) dont les fondamentaux sont solides avec une intervention sous forme de prêt participatif, à 10 ans par exemple, d’assurer une véritable logique de « retour à meilleure fortune », avec des conditions de remboursement optimisées, sous forme de prêts à long terme subordonnés et assimilés à des financements en quasi fonds propres. 2,65 milliards d’euros de PGE ont été validés en Normandie, d’un montant moyen de 136 000 euros. Ce dispositif sera opérationnel au 1er trimestre 2021.

* **Renforcement des fonds de prêts d’honneur**

L’objectif est de favoriser la création et la reprise d’entreprises, et faciliter l’obtention de prêts bancaires. *Dans ce sens, l*a Région dote, avec le concours de Bpifrance, de 800 000 euros les fonds de prêts d’honneur locaux gérés par les plates-formes d’initiative locale à partir du 4ème trimestre 2020. Les prêts accordés aux créateurs/repreneurs seront remboursables sur 3 à 5 ans, sans intérêt ni garantie, et la Région abonde à hauteur de 100 000 euros le fonds Femmes & Challenges.

* **Revoyure des contrats de territoires**

La Région a souhaité revisiter les contrats en cours avec les collectivités, dans le but de prioriser ensemble les projets prêts à démarrer et/ou nécessaires à la reprise d’activité des territoires.

* **Création d’un fonds régional de garantie gratuit**

La Région et Bpifrance ont élaboré un fonds de garantie, doté de 5 millions d’euros de fonds FEDER, garantissant un besoin estimé d’investissement des entreprises à hauteur de 17 millions d’euros. Ce fonds va permettre de faciliter l’accès aux crédits dans les meilleures conditions pour accompagner les projets de création/transmission-reprise, développer et renforcer la trésorerie, en vue d’optimiser les plans de financement.

* **Renforcement massif de l’investissement public régional**

L’investissement public est un levier essentiel pour restaurer la compétitivité normande : la Normandie est la Région française qui investit le plus\*. En 2019, les dépenses d’investissement sont supérieures à 800 millions d’euros, et estimées à plus de 870 millions d’euros pour 2020.

*\*243 €/habitant contre une moyenne nationale de 158 €*

* **Plan de relance régional de l’export pour faire face à la baisse des exportations et faire de l’export un levier de croissance**

Le dispositif Impulsion Export est modifié, et apporte aux entreprises par des subventions de 80 % pour leur participation à des manifestations sectorielles de premier ordre. Le dispositif Ticket Modérateur, opéré par Business France, est également adapté,  pour accompagner les entreprises sous forme de subvention à 80 %. Enfin, le Panorama Xport sera déployé pour permettre un diagnostic gratuit pour les entreprises, les accompagner dans leur stratégie à l’export et les orienter vers les marchés les plus porteurs.

* **Financement de stages de formation en entreprises pour les jeunes diplômés**

18 000 jeunes normands ont quitté le système scolaire en juin, rencontrant des difficultés d’insertion professionnelle fortes. La Région a ainsi décidé de financer 2000 stages, complétés par des modules de formation adaptés au profil de chaque stagiaire, d’une durée d’environ 5 semaines. La Région versera 650 €/mois à chaque stagiaire, assortie d’une aide à la mobilité de 50 à 250 € en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu de stage.

* **Relancer l’économie sociale et solidaire [ESS]**

*Ce s*ecteur, fortement impacté par la crise, est vecteur de 117 029 emplois en Normandie, soit 11,1 % de l’emploi salarié régional.

Pour relancer l’ESS, la Région abonde de 1,725 millions d’euros le fonds d’aide d’urgence « Prêt Relance Solidaire », en partenariat avec France Active, la Banque des Territoires et plusieurs EPCI. Elle procède à une réorientation des fonds européens 2014-2020 et mobilise ceux de la période 2021-2027. Les instruments financiers solidaires de France Active  sont abondés par la Région, et les aides ESS de la Région, à partir de 2021, sont simplifiées.

**- Intégrer les enjeux de demain en jetant les bases de la Normandie de demain, sur un nouveau modèle plus inclusif et plus conscient des défis environnementaux et énergétiques**

* **Datacenter régional**

Dans le but d’offrir des outils de calcul intensif et d’hébergement des données, et d’améliorer l’attractivité de l’enseignement supérieur et la recherche normands, tout en contribuant à une politique d’aménagement numérique durable du territoire, la Région fait l’acquisition à hauteur de 8 millions d’euros d’un 2nd centre de données et de calcul régional hébergeant les nouvelles générations de supercalculateurs respectueux de l’environnement tant par leur conception que par leur consommation énergétique

* **Structuration de l’offre de parcs d’activités**

Les parcs d’activité doivent être en mesure d’accueillir de nouvelles activités de recherche et développement, de formation et d’ingénierie, à côté des activités industrielles et tertiaires. A l’aide d’un schéma régional des parcs d’activités structurant existant et à créer, associé à un calendrier, et d’un cahier des charges régional permettant une labellisation des parcs sur des critères incluant notamment le volet RSE, l’objectif est à terme la création de 7 zones d’ici 5 ans, et la labellisation d’une vingtaine de zones d’activités.

* **Revitalisation des centres-villes**

Les commerces de centres-villes et de centres-bourgs sont fragilisés par les évolutions des modes de vie et de consommation actuels.

Avec l’objectif d’ouverture d’entre 100 et 200 commerces (50 m² en moyenne), la Région va s’appuyer sur une structure ad hoc (« foncière ») pour acquérir et porter l’immobilier commercial. Elle sera dotée de fonds propres suffisants (5 millions d’euros) pour supporter des vacances locatives prolongées.

* **Renforcer et développer la filière hydrogène**

Pour faire face à la demande croissante à venir d’hydrogène vert sur l’axe Seine, la Région va mettre en place un plan régional d’aménagement des infrastructures publiques du domaine maritime et fluvial pour capter les marchés de l’hydrogène et faire de la Normandie un leader européen dans la transition énergétique.

Avec la nomination d’ un « Commissaire à l’hydrogène », et en mettant à disposition des infrastructures des ports du Havre, de Rouen et de Paris pour les producteurs industriels d’hydrogène, la Région envisage la création de 15 000 emplois durables sur le territoire, générant 5 milliards d’euros estimés d’investissements.

* **Création du fonds « Normandie Carbone »**

L’objectif est d’atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, et de réduire l’empreinte carbone de la consommation des normands. Ainsi, la Région créé le fonds « Normandie Carbone » pour recenser, collecter et valoriser les émissions carbone « évitées » et créer un label « bas-carbone normand ». Ces émissions « évitées » selon les cours du marché de la compensation volontaire auront l’avantage de dégager des moyens financiers réinjectés dans des projets exemplaires et respectueux de l’environnement.

Contact presse :

Laure Wattinne – 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr